



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services du cabinet**

Pôle des sécurités  
Service interministériel de défense et de protection civile  
Affaire suivie par : Pierre-Emmanuel RIVALLAND  
Tél : 05 63 22 83 32  
Mèl : pierre-emmanuel.rivalland@tarn-et-garonne.gouv.fr

**Déconfinement  
Juillet 2021**

**FICHE Fêtes et Manifestations**

Au regard des dispositions du décret 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié :

<p>PORT DU MASQUE (AP du 17/06/2021)</p>	<p>Le port du masque reste obligatoire en intérieur et en extérieur uniquement dans les lieux qui ne permettent pas ni d'écarter le risque de regroupement ni d'observer une distanciation physique : les marchés, brocantes, vide-greniers, ventes au déballage, les rassemblements autorisés et les files d'attente et les concerts debouts.</p> <p>Dans un repas de manifestation, le port du masque est donc obligatoire dans la déambulation.</p>
<p>MARCHES AVEC RESTAURATION</p>	<p>Le Protocole HCR, pour les bars, restaurants et restaurants d'hôtels, est toujours applicable après le 30 juin, il faut se référer à ce protocole.</p>
<p>FETES et MANIFESTATION RECREATIVES  AP du 23/06/2021</p>	<p>Elles sont à nouveau autorisées dans le respect des gestes barrières et de distanciations (1m entre les personnes).</p> <p>Les manifestations accueillant plus de 1000 personnes doivent mettre en oeuvre le PASS SANITAIRE (contrôle d'un test PCR, antigénique négatif OU du certificat de vaccination).</p> <p>Interdiction de teknival, rave ou free party jusqu'au 31 juillet (ainsi que le transport de matériels de son pour ces manifestations)</p>
<p>REPAS / BUVETTES</p>	<p>Les repas sont possibles sans limitation de jauge par table. La consommation debout n'est pas autorisée, toute consommation doit se faire assise</p>
<p>ERP</p>	<p>Il n'y a plus de jauge maximum d'accueil pour les ERP, ils peuvent retrouver la capacité normale qui leur est propre ainsi que les activités habituelles.</p>
<p>DANSE</p>	<p>Les bals et activités dansantes sont autorisées avec port du masque.</p>
<p>GESTES BARRIERES PROTOCOLES SANITAIRES</p>	<p>En tout lieu, des dispositifs de lavage de mains, de distanciation, et de port du masque (en intérieur et en extérieur pour les manifestations) doivent être mis en oeuvre et appliqués</p>
<p>DEPISTAGE ET PREVENTION</p>	<p>L'association APAS82 peut vous aider à monter des stands de dépistage COVID ou de prévention sur vos manifestations. Contacts : <a href="tel:0563327180">05 63 32 71 80</a> / <a href="https://www.apas82.fr/">https://www.apas82.fr/</a></p>